



**CANNABIS SANS FRONTIÈRES**  
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)  
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

Lundi 20 Janvier 2014

## **Communiqué N°86 : Michaël Blanc est libre, enfin presque...**

Quelle bonne nouvelle. La libération conditionnelle de Michaël Blanc, après 15 ans de détention dans une prison indonésienne. On regrette que les accords inter-gouvernementaux franco-indonésiens n'envisagent pas son transfèrement, qui lui permettrait de finir sa peine (inhumaine) en France.

Comme Michaël Blanc des centaines de prisonniers français sont « prisonniers au-loin » parce qu'ils sont les victimes de la politique de prohibition, souvent accusés de trafic international de stupéfiants parce qu'ils seraient les « mules » des organisations criminelles. Disons-le, ces prisonniers sont des otages légaux servant parfois de monnaie d'échange pour d'autres négociations.

Mais ils sont surtout des vaches-à-lait permettant d'entretenir le système carcéral délabré de ce type de pays, où comme le dénonce Cannabis Sans Frontières, la peine de mort peut être prononcée contre des trafiquants réels ou supposés de stupéfiants (Comme [au Vietnam où 30 personnes viennent d'être condamnées](#), il y a 32 Etats dans le monde qui pratiquent la peine capitale).

Michael Blanc avait échappé à cette barbarie en écopant de la perpétuité, puis à la faveur des pressions diverses, en décembre 2008, sa peine avait été commuée à vingt années de réclusion.

Preuve de l'intransigeance des tribunaux indonésiens, [en juillet 2013, un français originaire de Dijon interpellé à Bali, Vincent Petrone, a été condamné à six ans](#) de détention pour l'importation de 69 grammes de haschisch -tout en plaidant une forme d'addiction-, alors que le ministère public ne réclamait que cinq ans (sic!).

*L'AFP précise « qu'outre Michaël Blanc, deux autres Français purgent de longues peines de prison pour des affaires de stupéfiants: Serge Atlaoui, condamné à la peine capitale en mai 2007, et Gérard Debetz, à la perpétuité en octobre 2011.*

*Michaël Blanc était théoriquement libérable depuis février 2012, comme tous les détenus en Indonésie qui ont effectué les deux tiers de leur peine. Mais il était resté derrière les barreaux, l'immigration indonésienne refusant jusqu'à présent d'accorder un titre de séjour à un étranger en liberté conditionnelle.*

*Ce verrou a finalement été levé, dans une décision qualifiée d'"historique" par la justice indonésienne et qu'attendent beaucoup de détenus étrangers libérables ».*

Il est grand tant que l'ONU révisé sa politique de contrôle et permettent une évolution pragmatique des politiques des Etats membres dans le stricte respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Alors que le vent de [la réforme souffle depuis les Etats Unis](#), grands instigateurs depuis plusieurs décennies de la politique de prohibition à l'oeuvre sous l'égide des Nations Unies, de nombreux pays s'engagent sur des voies alternatives comme l'Uruguay, le [Maroc](#), la [Jamaïque](#), [Israël](#), etc...

La France semble ignorer ce mouvement. Puisse la [visite officielle au pays des Coffeshops du Président Hollande](#) marquer un tournant... vraiment social-libéral ?

Contact Presse : Farid Ghehiouèche / Skype : farid3h ; Phone : 0751 350 234 [Rejoins le collectif Cannabis Sans Frontières pour l'alternative écologique - Mouvement pour les Libertés.](#)

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <[contact@cannabissansfrontieres.org](mailto:contact@cannabissansfrontieres.org)> ; <http://cannabissansfrontieres.org>